

Procrastination et détricotage : les deux mamelles de la France ?

Dans leur ouvrage « Conservation and evolution » (Cambridge University Press, 1981) O. H. Frankel et M. E. Soulé font remarquer que pour être efficace la guerre contre l'érosion de la diversité du monde vivant (ce que l'on appelle maintenant « biodiversité ») doit éviter de tomber dans la procrastination, c'est-à-dire d'attendre d'innombrables études pour agir, les données existantes étant bien suffisantes pour intervenir.

A dire vrai, ces remarques peuvent s'étendre à bien d'autres comportements de notre société dite moderne et de progrès où l'attentisme et le déni prévalent. La façon dont vient d'être traité, par l'Assemblée nationale, le dossier des polluants éternels en est une illustration. La dangerosité avérée de ces produits ne date pas d'hier et pourtant ils ont été largement utilisés, et certains continueront de l'être au nom de l'emploi et au détriment de la santé de bien de nos concitoyens.

Cela rappelle **le cas de l'amiante** dont le signataire de ces lignes a eu à connaître lorsqu'il était enseignant-chercheur sur le site universitaire de Jussieu , avant, pendant et après son désamiantage. C'est en quelque sorte un cas d'école et l'on se limitera ici à quelques traits similaires à ceux ayant émaillé d'autres « affaires »

1899. Observation par un médecin britannique d'une fibrose pulmonaire mortelle chez un ouvrier ayant travaillé dans une filature d'amiante.

1906. Le Dr. Auribault , inspecteur du travail constate une surmortalité chez les travailleurs de filatures utilisant de l'amiante à Condé-sur-Noireau (Calvados). La note est classée sans suite par l'administration et reste lettre morte.

1931. Promulgation, en Grande-Bretagne, d'une loi protégeant les travailleurs de l'amiante. Pour échapper à cette loi, Ferodo s'installe à... Condé-sur-Noireau, la France ne mettant pas en œuvre de mesures de protection des travailleurs de l'amiante.

1965. Congrès mondial de spécialistes de l'amiante. Observation que si les études scientifiques des années précédentes montraient que les travailleurs de l'amiante étaient atteints de cancers du poumon et de la plèvre, les recherches récentes mettaient en évidence une contamination indirecte et une pathologie similaire chez des personnes autres que les ouvriers des usines utilisant l'amiante. Il était constaté que les prescriptions médicales de 1931 n'étaient pas respectées notamment lors des opérations de flochage et de calorifugeage.

1973. Reconnaissance par l'OMS de la dangerosité de l'amiante.

1976. Le Centre International de recherche sur le Cancer de Lyon (CIRC), alerte sur le danger de l'amiante. Réaction, en France, des Industries de l'amiante « *N'est-il pas étrange de voir constamment participer à ces*

« *battages* » certains scientifiques, certains syndicalistes ou certains groupes politiques sans que jamais il ne soit fait référence aux conséquences que de telles opérations peuvent avoir sur les activités économiques ». On croirait lire la réaction récente de SEB à propos des polluants éternels ...

1977. Le pneumologue Jean Bignon écrit au Premier Ministre Raymond Barre pour l'alerter sur l'hécatombe prévisible de victimes de l'amiante . Il est alors attaqué par les industries de l'amiante qui l'accusent de vouloir attenter aux industries de l'amiante, du bâtiment, de la mécanique, de l'automobile et de la construction navale.

1978. Selon une résolution du Parlement européen « *l'amiante est un produit cancérigène et toutes les variétés utilisées dans le marché commun présentent un danger pour la santé humaine* »

1991- Tentative de la Commission européenne d'interdire l'usage de l'amiante. Blocage par la France .

1997. Interdiction de l'usage de l'amiante en France.

Dans le rapport du Sénat de **2005** « Le drame de l'amiante en France » il est fait état de 30.000 personnes décédées des suites d'une contamination à l'amiante entre 1965 et 1995 et de 50.000 à 100.000 décès attendus d'ici 2025.

2017- Non-lieux prononcés par les magistrats du Pôle de santé publique de Paris dans différents dossiers d'exposition à l'amiante au motif que l'on ne pouvait dater avec précision (jour et heure) l'exposition à l'amiante des victimes et donc incriminer des personnes responsables des entreprises où elles travaillaient. Il est stupéfiant de constater que notre justice ignore manifestement le temps long biologique qui, dans le cas de l'amiante, conduit à ce qu'il peut s'écouler plusieurs dizaines d'années entre l'exposition et le déclenchement de la pathologie. Et puis cela va donner des idées aux fabricants de pesticides, de perturbateurs endocriniens, de polluants éternels, etc. Sans oublier, bien sûr, les effets cocktails...

2023- Annonce par l'Agence Santé publique France de l'abandon du programme de suivi des cancers liés à l'amiante.

Ainsi après que la justice ait absout les responsables des contaminations, les pouvoirs publics cassent le thermomètre pour les victimes encore en vie...

Du glyphosate

L'on connaît la dangerosité de ce pesticide pour le monde vivant (espèce humaine comprise - cf. les conclusions du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de **2015**, le rapport de l'INSERM de **2021**, les recherches sur l'impact sanitaire des épandages du glyphosate utilisé en Colombie pour lutter contre les plantations illégales de coca, etc. Le

candidat E. Macron s'était engagé, en 2017, à en interdire l'usage d'ici la fin de son quinquennat s'il était élu, ce que rappelait M. Castaner, porte-parole du gouvernement en septembre 2017. Et puis un certain 29 mai 2018, au petit matin, était présenté, à l'Assemblée nationale, un amendement d'un député d'En Marche visant à interdire le glyphosate d'ici 2021. 83 députés (sur les 577 que compte l'Assemblée...) étaient présents. 20 ont voté pour, 63 contre dont 9 députés d'En Marche. Le plus stupéfiant est que dans la circonscription de l'un de ces derniers, député de l'Ouest, se trouvait un céréaliculteur, Pascal Hervé, maire de sa commune, se passant du glyphosate depuis plusieurs années et démontrant ainsi (contrairement aux affirmations d'un syndicat d'exploitants agricoles selon lesquelles il était impossible d'abandonner le produit) que l'on pouvait travailler la terre autrement.

C'était d'ailleurs ce que montraient déjà, entre autres, Paul François, agriculteur ancienne victime de Monsanto, cultivant 240 hectares en Charente. (Il sera victime d'une agression en 2023 pour s'être opposé publiquement à l'usage de pesticides) et Benoit Biteau, agriculteur en Charente-Maritime...

Et pourtant en 2017, le Centre d'étude biologique de Chizé (Deux-Sèvres) avait publié une étude menée auprès de 450 agriculteurs portant sur 45.000 ha de céréales démontrant que la diminution de l'usage d'engrais azotés et de pesticides, n'entraînait pas une baisse de revenus des exploitants.

En 2019 l'agronome Marc Dufumier publiait avec O. Le Naire « *L'agroécologie peut nous sauver* » montrant que d'autres pratiques que l'agriculture industrielle à base de pesticides étaient possibles. La même année, l'Autriche et le Vietnam interdisaient l'usage du glyphosate .

En 2021, publication par Sabatier & col. d'une étude révélant que l'usage du glyphosate aux Antilles faisait ressurgir le chlordécone dont on connaît la dangerosité pour la santé humaine (Evidence of Chlordecone Resurrection by Glyphosate in French West Indies. Environmental Science & technology.55.2296-2306). L'on aurait pu d'ailleurs développer ici le cas de ce chlordécone dont la gestion a été aussi calamiteuse que celle de l'amiante....

Décembre 2023, publication du rapport du député Dominique Potier, agriculteur, mettant en évidence que le plan Ecophyto de réduction des pesticides lancé en 2008 était toujours peu appliqué.

1er février 2024 Annonce par MM. Attal, Premier ministre et Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de la suspension du programme Ecophyto au motif qu'il n'y aurait pas, comme l'affirme la FNSEA, d'alternatives et qu'il faut les attendre, ce qui est inexact (cf. ante). Le détricotage de mesures obtenues , à grand peine , est en marche...

28 mars 2024. M. Attal, Premier ministre, présente au Muséum national d'Histoire naturelle un « Plan de transformation écologique de l'Etat ».

Ce plan qui traite surtout de questions énergétiques ne contient qu'une allusion à la diversité du monde vivant... « *Nous allons également passer une vitesse supérieure en matière de préservation des ressources et de la biodiversité* » sans qu'aucune mesure concrète ne vienne étayer le propos relatif à la biodiversité.

Ainsi nos responsables politiques préfèrent ignorer la réalité, céder aux propos fallacieux de certains groupes de pression pour détricoter les dispositions protectrices en place et procrastiner en attendant de nouvelles études...

Qui plus est ces mêmes responsables occultent systématiquement les travaux scientifiques qui ne se soumettent pas à leur desiderata. C'est ainsi que le rapport d'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur les risques des nouveaux OGM a-t-il été bloqué par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire avant le vote des députés européens du 7 février 2024. Il n'était pas bon, politiquement parlant, que les députés aient pleinement conscience des enjeux de leur vote... Mais n'en a-t-il pas été de même lorsque le gouvernement de Mme Elisabeth Borne occultait en 2022, le rapport d'expertise de l'Inspection générale des affaires sociales sur la fraude massive des producteurs d'eaux minérales ?

Comme l'écrivait le professeur Claude Got, ancien chef de service de l'hôpital Raymond Poincaré (Le Monde 10/02/1999) : « *Tout finit par se savoir et il devient plus dangereux qu'utile de cacher une motivation ou des manœuvres. L'hypocrisie n'est pas un mode efficace de gouvernement et de survie politique* »

Ces comportements manifestent à la fois :

que les leçons du passé sont superbement ignorées et que persiste un profond mépris de certains prétendus « responsables » pour la santé de nos concitoyens d'aujourd'hui et de demain et pour le monde vivant qui les entoure dont ils sont cependant tributaires. L'écologue Robert Barbault n'avait-il pas coutume de dire que la diversité du vivant était l'assurance-vie de l'humanité écrivant : « *la diversité, c'est la vie, la garantie d'un développement sans cesse renouvelé, la capacité d'adaptation aux changements, aux imprévus, une source d'innovations* » (Un éléphant dans un jeu de quilles : l'homme dans la biodiversité. 2006) ?

Doit-on rappeler que :

1° Lors du lancement du programme électronucléaire, interrogé sur le devenir des déchets nucléaires par la revue l'Entreprise (n° 1012. 30 janvier-5 février 1975), le directeur général d'EDF répondait « *que les générations futures trouvent la solution que nous n'avons pas été capables de*

trouver...». Le 15 février de la même année, l'Institut Economique et Juridique de l'Energie de Grenoble, constatait que ne connaissant pas les moyens de stockage sûr à long terme des déchets, les estimations du coût réel de l'électricité générée par le programme électronucléaire étaient des plus aléatoires. La revue l'Entreprise jugeait déraisonnable d'investir massivement dans l'énergie nucléaire et de délaissier l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la géothermie, l'énergie thermique des mers , etc. Le GSIEN (Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire) créé en 1975, à l'initiative de Marcel Froissart, professeur de Physique quantique au Collège de France posait le même genre de question que la revue l'Entreprise sans avoir plus de réponse des pouvoirs publics.

2° En 2001, les fabricants de pesticides organisaient un colloque sur l'acceptation sociale de l'usage de leurs produits. A une interrogation du philosophe Dominique Bourg et d'un médecin de la Mutualité Sociale Agricole sur l'impact sanitaire à moyen et long terme, M. Rico, président de la Commission des toxiques en Agriculture, répondait: *« Je suis complètement interloqué quand on me dit : Il faut faire attention aux générations futures »*. Mais les générations futures, excusez-moi du terme, elles se *« démerderont »* comme tout le monde ». C'était ni plus ni moins l'équivalent du *« après moi le déluge »* attribué au monarque Louis XV.

Alors doit-on s'étonner de ce que certains de nos concitoyens, exaspérés par la nonchalance d'une bonne part de nos responsables politiques et économiques, incapables de s'inscrire dans le long terme, se tournent vers l'opposition systématique, l'abstention ou la violence ?

Paris, le 19 avril 2024

Jean-Pierre Raffin, co-fondateur (1970) de l'enseignement de l'écologie à l'Université Paris 7.

PS. 26/04/2024. Comme le fait remarquer Le Palmipède (24/04/2024) le ministre de la Transition écologique peut être reconnu comme un chef détricoteur... La façon dont il met en application la loi Climat et Résilience, toute jeune de 2021, est remarquable. Les dérogations accordées par la loi s'accumulent et l'objectif fixé de limiter forfaitairement à 12500 ha les surfaces « artificialisables » est en passe d'être ...dépassé . Cela d'émeut guère le ministre annonçant même le 14/04/2024 que ce forfait pourra être outrepassé...Faut-il rappeler que déjà, en 2022, la préfète d'Indre-et-Loire , Marie Lajus, avait été limogée pour avoir voulu faire appliquer la loi Climat et Résilience, ce qui ne plaisait pas à certains élus.

